

**DECRET N° 05/092 DU 14 SEPTEMBRE 2005 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES DROITS MINIERES ET DE CARRIERES**

Le Président de la République,

Vu la Constitution de la Transition, spécialement en ses articles 71 et 203;

Vu l'Accord Global et Inclusif sur la Transition en République Démocratique du Congo;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement en son article 338 ;

Vu le Décret n° 048-C/2003 du 30 mars 2003 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Validation des droits miniers et de carrières, spécialement en ses articles 9 et 10 ;

Sur proposition des Ministres ayant l'Intérieur, le Plan, la Justice, les Mines, l'Environnement dans leurs attributions et du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la Commission de Validation des droits miniers et de carrières, les personnes dont les noms ci-après :

1. Pour le Cabinet du Président de la République :

- Monsieur Demofike Ghislain
- Monsieur Welo Wa Lowolo John

2. Pour le Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité :

- Monsieur Mutoni Kwebiatuka

3. Pour le Ministère du Plan

- Monsieur Mambo Mundone

4 Pour le Ministère de la Justice

- Monsieur Ilunga Mbundu
- Monsieur Mutumbe Mbuya

5. Pour le Ministère des Mines

- Monsieur Bononge Ekaki
- Monsieur Kabeya Tshimbumbu N'kulu
- Monsieur Lubala Mugisho
- Monsieur Corneille Yambu - A - Ngoyi
- Monsieur Bienvenu Boyembe Ebongo

6. Pour le Ministère de l'Environnement

- Monsieur Akimali Kasuku

**Article 2**

Le Ministre ayant les Mines dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 septembre 2005

**Joseph KABILA**